



CONDITIONS DE QUALITÉ

Système de gestion de la qualité

Le fournisseur est tenu de maintenir le système de qualité en vigueur au moment de l'approbation de la qualité pour garantir que le produit ou le service répondra aux exigences du bon de commande et aux spécifications applicables. La perte de la certification du système de qualité ou les changements majeurs doivent être signalés au département qualité de Castle Metals. Si un processus, un produit ou un service non conforme est suspecté après l'expédition, le fournisseur est tenu de notifier Castle Metals de la non-conformité potentielle.

Le système de qualité du fournisseur est soumis à l'approbation du département qualité de Castle Metals. Cette approbation peut être obtenue par le biais d'une enquête de qualité écrite ou d'un audit de qualité sur site et est soumise à une réapprobation périodique.

Pays d'origine du matériau

Les exigences relatives à l'origine du matériau seront identifiées sur le bon de commande de Castle Metals. Les fournisseurs nord-américains doivent noter le statut de conformité à l'USMCA du matériau.

Procédés spéciaux

Le fournisseur doit maintenir des dossiers de procédés spéciaux, qui doivent inclure, mais ne sont pas limités à, la qualification des procédés, des procédures et du personnel.

Dossiers et informations conservés par le fournisseur

Le fournisseur est responsable de l'inspection de tous les matériaux conformément aux exigences de dessin et aux spécifications applicables avant la livraison. Le fournisseur et ses sous-traitants (le cas échéant) doivent préparer des dossiers attestant de toutes les inspections effectuées en vertu du bon de commande référencé. L'acceptation par Castle Metals ne dégage pas le fournisseur de toute responsabilité quant au respect de toutes les exigences de dessin d'ingénierie et de spécifications.

Les dossiers d'inspection et de test doivent être conservés et mis à la disposition de Castle Metals pendant une période d'au moins 10 ans à compter de la livraison du matériau, puis détruits ou éliminés correctement selon les instructions de Castle Metals ou envoyés à Castle Metals si demandé pour conservation.

Droit d'entrée

Castle Metals, nos clients, les clients finaux de nos clients et les agences de réglementation ont le droit de vérifier la qualité du travail, des dossiers et des matériaux dans vos installations. Lorsque Castle Metals ou nos clients ont l'intention d'effectuer des inspections et des vérifications dans vos locaux, le bon de commande de Castle Metals indiquera les arrangements et la méthode de libération/approbation du produit.



Identification

Pour prévenir l'achat de produits contrefaits ou suspects non approuvés, le fournisseur doit maintenir un processus pour s'assurer que tous les produits seront marqués conformément aux exigences de spécification du matériau. Le matériau expédié à toute installation de Castle Metals ou expédié directement au client de Castle Metals au nom de Castle Metals nécessite l'identification du numéro de bon de commande de Castle Metals sur l'emballage ou l'étiquette du colis.

Données techniques

Le fournisseur doit se conformer à toutes les spécifications et dessins indiqués dans le bon de commande. Le fournisseur doit se conformer à la spécification la plus stricte en cas de conflit dans les spécifications. Si la révision de la spécification n'est pas indiquée, la dernière révision s'appliquera.

Traçabilité

Le fournisseur doit établir et maintenir un système documenté de contrôle des lots de chaleur qui attribue un numéro unique à chaque lot de chaleur ou lot et doit être traçable à travers tous les processus de fabrication et de traitement thermique.

Préservation

Le fournisseur doit faire preuve de diligence raisonnable lors de l'emballage et de la préservation du matériau pour le transport vers Castle Metals. Le matériau doit être en bon état et exempt de dommages, de corrosion et de débris/objets étrangers (FOD) à la réception dans une installation de Castle Metals. Le fournisseur est censé avoir des normes documentées pour la protection et la préservation basées sur l'expérience et les normes industrielles appropriées au produit expédié. Le fournisseur doit maintenir un programme de prévention des FOD pour éviter l'introduction d'objets étrangers dans le matériau traité ou fourni.

Le non-respect de la protection adéquate du matériau sera un motif de rejet et de retour ultérieur et de débit du matériau au fournisseur.

Fournisseurs approuvés

Si un traitement ultérieur ou une sous-traitance est employé, le fournisseur doit vérifier que son processeur est un processeur approuvé par Castle Metals et actuellement approuvé par le client de Castle.

Rapports de test de matériau

Le fournisseur doit fournir des copies des rapports de test du moulin original montrant la traçabilité du matériau au producteur. Les rapports de test doivent montrer les résultats des tests requis par la spécification et la révision référencée dans le bon de commande, y compris les tests de réponse au traitement thermique ou NDE si nécessaire. Le pays de fabrication et l'origine de la fusion du matériau doivent être indiqués, et la traçabilité complète au fabricant original doit être indiquée comme partie du dossier de rapport de test.





La certification du processus de fabrication et la vérification ultérieure des résultats du processus par le laboratoire du fournisseur de traitement sont requises, et doivent être incluses ou envoyées à Castle Metals avec le certificat de conformité applicable et les rapports de test et/ou l'approbation de navigabilité du fabricant approuvé ou de la station de réparation approuvée. Ces rapports de test doivent montrer le nombre réel de pièces pour chaque lot de chaleur.

Si un fournisseur de niveau inférieur effectue les tests ultérieurs, le fournisseur de niveau inférieur doit être approuvé par Castle Metals et le client de Castle Metals.

Tous les rapports de test doivent être signés et datés par du personnel autorisé. Pour tous les matériaux, tous les tests requis par la spécification doivent être rapportés sur des rapports de test certifiés.

Certifications de traitement et rapports de test

Le fournisseur doit fournir des copies des rapports de test de traitement montrant la spécification du matériau, la condition ou le tempérament, le lot de chaleur, la spécification du processus de contrôle et les paramètres de traitement ultérieurs comme spécifié par la spécification de contrôle. Les paramètres de traitement peuvent inclure les temps et températures de traitement thermique, le numéro de four, la spécification de test NDE et le numéro de procédure interne.

La ségrégation de la chaleur doit être maintenue et identifiée. Les validations de test ultérieures requises par la spécification ou le bon de commande, telles que la dureté, la conductivité, les tests mécaniques et la réponse au traitement thermique, doivent être rapportées sur le rapport de test.

Rapports de test de sous-traitement

Si le fournisseur effectue un sous-traitement ultérieur, le fournisseur de sous-traitement de niveau inférieur doit être approuvé par Castle Metals et son client et inclus comme partie du dossier de rapport de test. Tous les rapports de test de sous-traitement doivent être signés et datés par du personnel autorisé.

Pièces de test

Les pièces de test (lorsqu'elles sont requises) seront spécifiées comme une exigence sur le bon de commande de Castle Metals. Le fournisseur fournira une pièce de test représentative de chaque lot de chaleur, qui ne doit pas être coupée du matériau principal à moins d'être autorisée par le bon de commande. Les pièces de test doivent être clairement identifiées et séparées lorsqu'elles sont retournées à Castle.

Surveillance des performances et rejets

Castle Metals surveillera les performances du fournisseur en examinant la livraison à temps, les réclamations de matériau, les crédits, les rappels et les problèmes de documentation. En cas de non-conformité d'une expédition aux spécifications ou aux exigences du bon de commande, le fournisseur et ses sous-traitants (le cas échéant) doivent fournir une réponse à l'assurance qualité de Castle Metals dans les 10 jours suivant la notification.





Si le fournisseur ne répond pas dans les 10 jours ouvrables, Castle Metals, à sa discrétion, débitera les comptes fournisseurs et retournera le matériau non conforme en port dû.

Reconnaissance et transmission

La reconnaissance de ces termes et conditions par le fournisseur sera confirmée par la réception du bon de commande signé, la réception de la facture ou tout service rendu contre le bon de commande. Le fournisseur doit transmettre toutes les exigences de ces termes et conditions et du bon de commande (y compris les informations sur les caractéristiques clés si nécessaire) à ses fournisseurs de niveau inférieur.

Changements dans les définitions de produit

Le fournisseur doit notifier Castle Metals pour l'approbation de toute exception/changement dans les définitions de produit et/ou le processus de fabrication, le changement de fournisseurs, le changement de processus de service, le changement de localisation de l'installation de fabrication et/ou le processus de test, lorsque ce changement affectera les exigences du contrat, l'approbation du processus spécial du client de Castle Metals, les exigences de spécification du matériau ou le bon de commande.

Communications requises pour l'approbation de:

Contrôle de la conception et du développement ; Exigences spéciales, éléments critiques ou caractéristiques clés ; L'utilisation de techniques statistiques pour l'acceptation du produit et les instructions connexes pour l'acceptation par l'organisation.

Les interactions des fournisseurs externes avec l'organisation.

Sensibilisation des employés du fournisseur externe

Le fournisseur doit établir et maintenir un processus pour s'assurer que le fournisseur et ses employés et sous-traitants sont compétents, y compris toute qualification requise des personnes ; et doit s'assurer que ses employés sont conscients de:

- a. Leur contribution à la conformité du produit ou du service.
- b. Leur contribution à la sécurité du produit.
- c. L'importance du comportement éthique.
- d. L'importance de la prévention des produits contrefaits.